

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 35 (1998)
Heft: 1369

Rubrik: Élection

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pour ne pas adhérer?

l'Europe», vers 2001. Si la Suisse se trouve toujours dans un *Alleingang* total à ce moment-là, le gouvernement pourra difficilement prôner le non à l'initiative.

Reste à savoir si les troupes bloché-riennes seront aussi rationnelles que leur leader. Il est permis d'en douter. Tout comme il n'est pas tout à fait sûr que les associations écologistes ne grimperont pas dans le train référendaire.

La politique du pire?

Confrontés à la stratégie consistant à signer les bilatérales pour éviter l'adhésion, certains proeuropéens se prennent à rêver d'un échec de dernière minute, par exemple lors de la ratification dans l'un des quinze parlements nationaux de l'UE. Pourtant, en apportant une solution à la question de la libre circulation des personnes et des transports terrestres, les bilatérales facilitent l'adhésion. Il reste suffisamment de difficultés à surmonter sur la voie de l'entrée dans l'Europe pour ne pas

faire la fine bouche à ce stade: avec l'adhésion viendront des débats difficiles, notamment sur la hausse de la TVA à 15% et les adaptations institutionnelles.

Un argument émotionnel doit également nous inciter à espérer le succès des bilatérales: un échec lors de l'une des étapes institutionnelles ultérieures crisperait gravement le rapport affectif des Suisses avec l'Union. Or pour emporter le débat de l'adhésion, il faut que la Suisse allemande vive encore des succès comme celui de l'heureuse combinaison du vote populaire du 29 novembre et de la folle nuit du 1^{er} décembre. Mais il faut aussi des politiciens qui assument ouvertement leur objectif de l'adhésion. Ils doivent inlassablement expliquer qu'il est logique que la Suisse adhère à l'UE, parce que nous partageons ses objectifs fondamentaux de paix et de prospérité. Sans un engagement décidé et un discours courageux, le risque d'un report de l'adhésion aux calendes grecques est bien réel.

rn

Du Champagne et du Schabziger

LE VIN DE CHAMPAGNE (VD), c'est à la fois sérieux et clocher. Mais surtout ce différent a fait partie du jeu diplomatique classique, les négociateurs raffolant disposer d'une telle carte.

Garder une carte en réserve

Incontestablement, les viticulteurs de Champagne avaient pris plaisir à entretenir une équivoque amusée avec le champagne, ne serait-ce que par les caractères choisis, particulièrement frappants, de l'étiquette. Tout aurait pu rentrer dans l'ordre, comme proposé, avec une étiquette levant toute ambiguïté. La France ne l'a pas voulu. Mais les négociateurs suisses n'ont pas été désolés pour autant. Dans toute transaction, on garde en réserve une exigence à laquelle il sera facile de renoncer, puisqu'il faut toujours faire, dans un bon arrangement, d'ultimes concessions.

La diplomatie suisse, de Schaffner à Blankart et à Kellenberger, en a constamment fait une règle élémentaire. Dans la négociation sur l'EEE, des positions de départ, par exemple le droit sur les cartels, étaient de cette nature. Mais on aime s'amuser aussi quand la carte à jouer est plus pittoresque. Le fromage aux herbes, le fameux Schabziger, servait un temps d'amuse-diplomates. Par jeu et pour le plaisir d'obtenir une concession réciproque, les Suisses négociaient au final une augmentation du droit d'exportation du Schabziger. Ils l'obtenaient, formellement et réellement, ce qui ne changeait rien à rien. Puis on en riait, comme d'une bonne histoire racontée au stamm.

Champagne, en plus grave, a joué ce rôle: l'ultime concession qu'on fait in extremis pour prouver sa bonne volonté et remercier la France de ne pas s'être opposée à Swissair. Champagne et Schabziger, au service de la diplomatie ludique.

ag

Présidence de la Confédération: un rituel inutile

LE RÉSULTAT RELATIVEMENT modeste enregistré par Ruth Dreifuss lors de son élection à la présidence de la Confédération n'étonne guère. La magistrate socialiste paie encore pour les circonstances de son accession au gouvernement en mars 1993. Nombre de députés n'ont visiblement pas encore digéré l'irruption de cette intruse dans le petit monde clos de la politique fédérale.

On peut bien sûr regretter que l'avènement de la première femme à cette charge honorifique n'ait pas été l'occasion, le temps d'une élection, de faire taire les inimitiés partisans. Mais on se consolera en interprétant comme un honneur pour Ruth Dreifuss le fait de ne pas avoir obtenu le soutien des députés automobilistes et des têtes de béton de la droite réactionnaire.

Plus fondamentalement, la prestation mesquine du Parlement met en lumière les limites d'une procédure et surtout d'une pratique instaurée dès la fin du siècle passé. Car la Constitution dispose simplement que le président et le vice-président sont élus pour une année par l'Assemblée fédérale, qu'ils ne sont pas rééligibles immédiatement et que le président sortant ne peut accéder à la vice-présidence. Des règles qui expriment à coup sûr la crainte de l'homme fort.

Jusqu'en 1887, tous les conseillers fédéraux ne devenaient pas président, «mais ceux-là seuls qui avaient les qualités de véritables hommes d'État» (Jean-François Aubert, *Traité de droit constitutionnel*, n°1500). D'ailleurs le président dirigeait d'office les affaires étrangères, ce qui provoquait de fréquentes rocadés à la tête des départements et nuisait à la cohérence de la politique extérieure.

Depuis lors, la pratique s'est instaurée d'une rotation selon la règle de l'ancienneté. Tout membre du collège en prend donc la direction au plus tard six ans après son entrée au gouvernement. Dès lors l'élection par l'Assemblée fédérale n'a plus de sens. Le seul choix qui reste aux députés est d'exprimer insatisfaction ou inimitié, confortablement protégés par l'anonymat puisque le scrutin se déroule à bulletin secret.

Leur éventuelle opposition, les parlementaires peuvent l'exprimer tous les quatre ans, à l'occasion de l'élection des membres du Conseil fédéral. Dans ces conditions, mieux vaudrait abandonner la désignation à la présidence au collège lui-même.

jd